

10 - INT - 328



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 26 JAN. 2010

Scanné le 27 JAN. 2010

## Interpellation

PA-R3 - 3<sup>ème</sup> correction du Rhône

Environ 10 communes valaisannes de plaine entre Sierre et Martigny, ainsi que des associations professionnelles n'acceptent pas aveuglément la seule alternative mise en consultation à ce jour. Elles demandent l'étude de variantes complémentaires qui prennent en compte les vœux des acteurs concernés et qui combinent des mesures d'approfondissement du lit et d'élargissement de la section du cours d'eau. Sachant que les préoccupations des acteurs du Chablais vont dans la même direction, un certain nombre de questions sont aujourd'hui posées au Conseil d'Etat et aux services concernés par ce projet.

1. L'Etat de Vaud a-t-il songé à d'autres alternatives ?
2. Si oui, lesquelles ?
3. Des études complémentaires ont-elles été entreprises ? Si oui, quel en sont les résultats et les conclusions ? Dans le cas contraire, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Et nous demandons que l'Etat de Vaud entreprenne de telles études sur l'ensemble du Chablais avant que l'avant-projet mis en consultation en mai 2008 ne soit approuvé par le Conseil d'Etat.
4. Les coûts de la solution officielle PA-R3 dans le Chablais sont estimés à environ 30000.-frs par mètre linéaire équipé ( 2 rives). Ils sont 3 fois supérieurs aux autres aménagements de cours d'eau en Suisse ( entre 7000 et 10000.-frs). Comment peut-on justifier de telles plus-values ?
5. Dans le but principal de garantir la sécurité, la solution officielle prévoit un futur cours d'eau dont l'emprise minimum sera 1,6 fois supérieure à l'actuel. Le SESA a mis dernièrement en soumission les travaux de construction de la première étape de la MUT (mesure urgente transitoire d'Aigle). Aujourd'hui les travaux d'aménagement de cette première étape ne sont plus transitoires, mais définitifs. Les mesures envisagées consistent en des renforcements de la digue actuelle par injection et épaulement où l'on remarque que les emprises sur les terres seront nettement inférieures à celles envisagées dans le cadre de la solution du PA-R3. Dès lors, comment peut-on justifier la solution 1,6 fois plus large avec deux élargissements ponctuels encore plus grand alors qu'en même temps, on entreprend des mesures de renforcements définitives pratiquement sans emprises et avec le même degré de sécurité ?
6. Pouvez-vous nous garantir que les mesures constructives de la MUT 1 modifieront la carte des dangers par suppression des zones rouges et bleues ? Dans le cas contraire, quelles sont les conditions complémentaires nécessaires et dans quel laps de temps la sécurité sera garantie ?
7. Le canton du Valais a récemment mis en soumission, auprès des bureaux d'ingénieurs, des projets d'études, concernant des mesures anticipées en rive gauche à Massongez, Monthey, Collombey, Illarsaz, Vouvry et Port-Valais. Ces mesures ne vont-elles pas bloquer complètement la rive gauche du Rhône au détriment de l'autre rive (vaudoise) qui devra supporter la majorité des élargissements et des emprises prévues au PA-R3 ? Nous demandons au gouvernement de nous garantir qu'avec ces mesures, le canton de Vaud ne sera pas, une fois de plus préterité, et que l'équilibre des sacrifices Vaud-Valais sera respecté.
8. Le dossier PA-R3 a été mis en consultation en mai 2008 avec la possibilité d'intervenir officiellement jusqu'à fin septembre 2008. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, après plus de 16 mois, aucune réponse n'ait été envoyée aux nombreux intervenants (env. 60) dans le Chablais vaudois ? Comment peut-on justifier un tel retard ou laxisme sachant que le Conseil d'Etat devrait approuver l'avant-projet du PA-R3 au début de l'année 2011 ?

Aigle, le 26 janvier 2010

Grégory Devaud

*Ne souhaite pas développer*